



No de résolution
ou annotation

**COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES
ONZIÈME SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
(2005-2006)
LE 13 JUIN 2006**

01. RECUEILLEMENT

À 19 heures, la séance est ouverte par Madame Diane Soucy, présidente du comité exécutif.

02. PRÉSENCES

À LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA COMMISSION SCOLAIRE DES GRANDES-SEIGNEURIES TENUE LE 13 JUIN 2006 AU 50, BOULEVARD TASCHEREAU À LA PRAIRIE SOUS LA PRÉSIDENTE DE MADAME DIANE SOUCY ET À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Claudine Caron-Lavigueur (02), Solange Couture Dubé (14), Marie-Louise Kerneis (07), Margot Pagé (17).

MM. Éric Allard (10), Yvon Derome (21).

Tous commissaires formant quorum.

ET :

M^{me} Linda Marleau, commissaire représentante du comité de parents, niveau secondaire

M. Roch Thibault, commissaire représentant du comité de parents, niveau primaire

AINSI QUE :

M^{mes} Susan Tremblay, directrice générale

Carole Blouin, directrice générale adjointe

M. Osvaldo Paolucci, directeur général adjoint

M^{me} Nathalie Marceau, secrétaire générale

ET :

MM. Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles

Denis Hudon, directeur du Service des technologies de l'information et des communications

Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières

EST ÉGALEMENT PRÉSENT :

M. Richard Pundzius, coordonnateur aux Services éducatifs aux jeunes

03. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Rien à signaler.

C.E.-02703-06-06 04. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Solange Couture Dubé, commissaire,

que les membres du comité exécutif adoptent l'ordre du jour tel que modifié, à savoir :

05. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS



No de résolution
ou annotation

- 06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL**
06.01 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2006
06.02 Lecture et approbation du procès-verbal de la séance ajournée du 23 mai 2006
06.03 Assurances générales 2006-2007 – Adjudication de contrat
- 07. SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES**
07.01 Collège Héritage : entente de service
07.02 Concessionnaire de cafétérias : résultats de l'appel d'offres
07.03 Adjudication d'un contrat de transport d'un véhicule de type berline
- 08. SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE**
- 09. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
- 10. SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES**
10.01 Liste des comptes : validation
10.01-a Rapport synthèse
10.01-b Liste des chèques émis
- 11. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES**
11.01 Réfection toiture – École de la Magdeleine – Appel d'offres AO-021-007-05
11.02 Réfection toiture – École Fernand-Seguin – Appel d'offres AO-024-012-05
11.03 Réfection plateaux sportifs – École Louis-Philippe-Paré – Appel d'offres AO-022-048-05
11.04 Incendie – École Saint-Jean-Baptiste – Appel d'offres AO-034-040-05
11.05 Dérogation à la politique d'acquisition de biens et services – Projets d'investissement et autres contrats
11.06 Agrandissement – École Jean-Leman – Appel d'offres AO-029-013-05
- 12. SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS**
- 13. SERVICE DE L'INFORMATION**
13.01 Achat local (ajout)
- 14. DÉPÔT DE DOCUMENTS**
- 15. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



No de résolution
ou annotation

05. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX PRÉCÉDENTS

Rien à signaler.

06. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

C.E.-02704-06-06

06.01 DISPENSATION DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 9 MAI 2006

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2006.

Et que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 mai 2006 soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02705-06-06

06.02 DISPENSATION DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE AJOURNÉE DU 23 MAI 2006

CONSIDÉRANT l'article 182 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que les articles 154 à 166, 169, 170, 171, 172, 173, 175.4 à 177.2 s'appliquent au comité exécutif, compte tenu des adaptations nécessaires;

CONSIDÉRANT l'article 170 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que « Le conseil des commissaires peut, par résolution, dispenser le secrétaire général de lire le procès-verbal pourvu qu'une copie en ait été remise à chaque membre présent au moins six heures avant le début de la séance où il est approuvé »;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marie-Louise Kerneis, commissaire,



No de résolution
ou annotation

que la secrétaire générale soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance ajournée du 23 mai 2006.

Et que le procès-verbal de la séance ajournée du 23 mai 2006 soit approuvé tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02706-06-06

**06.03 ASSURANCES GÉNÉRALES 2006-2007 –
ADJUDICATION DE CONTRAT**

CONSIDÉRANT la délégation de pouvoir accordée au comité exécutif (article 2.1);

CONSIDÉRANT la proposition soumise par la firme de courtiers Lemieux, Ryan et Associés;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roch Thibault, commissaire,

d'adjuger à la firme **Lemieux, Ryan et Associés** le contrat d'assurances générales 2006-2007 de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries pour la somme de cent dix-sept mille quatre cent vingt-huit dollars (117 428 \$) taxes en sus;

Et d'autoriser Madame Nathalie Marceau, secrétaire générale et responsable du dossier des assurances, à signer tous les documents afférents pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02707-06-06

07.0 SERVICES ÉDUCATIFS AUX JEUNES

07.01 COLLÈGE HÉRITAGE : ENTENTE DE SERVICE

Monsieur Richard Pundzius, coordonnateur aux Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier. Il répond à des questions.

CONSIDÉRANT la Loi sur l'instruction publique et le règlement sur le transport des élèves;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif du transport;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

de conclure une entente de service avec le **Collège Héritage de Châteauguay inc.**, pour le transport d'une partie de leurs élèves.

Que la présidence du comité exécutif et la Direction générale soient autorisées à signer ladite entente pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



C.E.-02708-06-06

No de résolution
ou annotation

07.02 CONCESSIONNAIRE DE CAFÉTÉRIAS : RÉSULTATS DE L'APPEL D'OFFRES

Monsieur Richard Pundzius, coordonnateur aux Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier. Il répond à des questions.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

que les membres du comité exécutif adjugent un contrat de concession de cafétéria à la firme **Service traiteur Kim Bourdages**, pour une durée d'un an, renouvelable selon les modalités prévues au contrat, pour chacun des établissements suivants : écoles Clotilde-Raymond-Saint-Viateur (les 2 bâtisses), Daigneau, Saint-Michel-Archange et Saint-Patrice.

Que la présidence du comité exécutif et la Direction générale soient autorisées à signer ladite entente pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02709-06-06

07.03 ADJUDICATION D'UN CONTRAT DE TRANSPORT D'UN VÉHICULE DE TYPE BERLINE

Monsieur Richard Pundzius, coordonnateur aux Services éducatifs aux jeunes, présente le dossier. Il répond à des questions.

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Roch Thibault, commissaire,

que les membres du comité exécutif adjugent, pour la période du 17 mai 2006 à la fin de la présente année scolaire, un contrat de transport des élèves pour un (1) véhicule de type berline à **Monsieur Daniel Toupin**, au tarif de un dollar et douze centièmes (1,12 \$) le kilomètre;

Que la présidence du comité exécutif et la Direction générale soient autorisées à signer ledit contrat pour et au nom de la Commission scolaire des Grandes-Seigneuries.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

08.0 SERVICE DE L'ÉDUCATION DES ADULTES ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – SERVICES INTERNATIONAUX ET FORMATION À DISTANCE

09.0 SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES

10.0 SERVICE DES RESSOURCES FINANCIÈRES

10.01 LISTE DES COMPTES : VALIDATION

10.01-a RAPPORT-SYNTHESE

10.01-b LISTE DES CHÈQUES ÉMIS

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, avise que la liste des comptes qui se rapportent à la période commençant le 2 mai 2006 et se terminant le 6 juin 2006 n'a pas donné lieu à des questions.



No de résolution
ou annotation

Deux questions sont posées par Madame Margot Pagé, commissaire, concernant la Banque de Montréal et Master Card. Sujet en délibéré. Monsieur Pierre Marchand répondra à Madame Margot Pagé, commissaire.

11. SERVICE DES RESSOURCES MATÉRIELLES

C.E.-02710-06-06

11.01 RÉFECTION TOITURE – ÉCOLE DE LA MAGDELEINE – APPEL D’OFFRES AO-021-007-05

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres est conforme à notre politique d’acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l’appel d’offres public;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Claudine Caron-Lavigueur, commissaire,

d’octroyer le contrat pour la réfection de la toiture à l’école de la Magdeleine à la firme **LES ENTREPRISES CLOUTIER ET GAGNON** pour un montant forfaitaire de trois cent quarante-neuf mille cinq cent vingt-huit dollars et soixante-seize centièmes (349 528,76 \$), le tout conformément aux conditions d’appel d’offres et à la soumission du 29 mai 2006.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

C.E.-02711-06-06

11.02 RÉFECTION TOITURE – ÉCOLE FERNAND-SEGUIN – APPEL D’OFFRES AO-024-012-05

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l’appel d’offres est conforme à notre politique d’acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l’appel d’offres sur invitation;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Margot Pagé, commissaire,

d’octroyer le contrat pour la réfection de la toiture à l’école Fernand-Seguin à la firme **TOITURE COUTURE Inc.** pour un montant forfaitaire de quatre-vingt dix-neuf mille neuf cent



No de résolution
ou annotation

onze dollars et quatre-vingt six centièmes (99 911,86 \$), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 2 juin 2006.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02712-06-06

11.03 RÉFECTION PLATEAUX SPORTIFS – ÉCOLE LOUIS-PHILIPPE-PARÉ – APPEL D'OFFRES AO 022 048-05

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Éric Allard, commissaire,

d'octroyer le contrat pour la réfection des plateaux sportifs à l'école Louis-Philippe-Paré à la firme **LES CONSTRUCTIONS DE CASTEL Inc.** pour un montant forfaitaire de quatre cent soixante-quatorze mille cinq cent cinquante dollars (474 550,00 \$), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 6 juin 2006.

Que les membres du comité exécutif acceptent qu'un avis de changement pour un crédit au montant de 20 786,16 \$ soit appliqué au contrat initial accordé à la firme **LES CONSTRUCTIONS DE CASTEL Inc.**

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02713-06-06

11.04 INCENDIE – ÉCOLE SAINT-JEAN-BAPTISTE – APPEL D'OFFRES AO-034-040-05

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Yvon Derome,
commissaire,

d'octroyer le contrat pour l'incendie à l'école Saint-Jean-Baptiste à la firme **LES ENTREPRISES QMD Inc.** pour un montant forfaitaire de deux cent quatre-vingt-quatorze mille six cent quatre-vingt-quatorze dollars et cinq centièmes (294 694,05 \$), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 6 juin 2006.

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02714-06-06

11.05 DÉROGATION À LA POLITIQUE D'ACQUISITION DE BIENS ET SERVICES – PROJETS D'INVESTISSEMENT ET AUTRES CONTRATS

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Margot Pagé, commissaire,

que la Direction générale soit mandatée pour octroyer les contrats pour les projets prévus au plan d'investissement 2006-2007 ainsi que les autres contrats à octroyer pendant la période estivale.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

C.E.-02715-06-06

11.06 AGRANDISSEMENT – ÉCOLE JEAN-LEMAN – APPEL D'OFFRES AO-029-013-05

Monsieur Richard Bédard, directeur du Service des ressources matérielles, présente le dossier.

CONSIDÉRANT que l'appel d'offres est conforme à notre politique d'acquisition de biens et services et le nombre de soumissions reçues;

CONSIDÉRANT que le plus bas soumissionnaire est conforme à l'appel d'offres public;

CONSIDÉRANT la recommandation des professionnels;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Margot Pagé, commissaire,

d'octroyer le contrat pour des travaux d'agrandissement de l'école Jean-Leman à la firme **ENTREPRISE DE CONSTRUCTION TEQ Inc.** pour un montant forfaitaire de trois millions deux cent quatre-vingt huit mille trois cent quarante-quatre dollars et soixante-dix centièmes (3 288 344,70 \$), le tout conformément aux conditions d'appel d'offres et à la soumission du 9 juin 2006;

que les membres du comité exécutif acceptent qu'un avis de changement pour un crédit au montant de deux cent huit mille deux cent quarante et un dollars et vingt-six centièmes



No de résolution
ou annotation

(208 241,26 \$) soit appliqué au contrat initial accordé à la firme **ENTREPRISE DE CONSTRUCTION TEQ Inc.**

Que la présidence du comité exécutif et la directrice générale soient autorisées à signer le contrat.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. SERVICE DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS

13. SERVICE DE L'INFORMATION

13.01 ACHAT LOCAL

Monsieur Éric Allard, commissaire, demande de revoir la politique d'achat afin de favoriser les entreprises locales.

Monsieur Pierre Marchand, directeur du Service des ressources financières, répond avec l'historique de la politique actuelle.

Monsieur Éric Allard, commissaire, recommande de favoriser les achats locaux même pour un montant supérieur à 5%. Madame Susan Tremblay, directrice générale, répond que lors d'une séance plénière du conseil des commissaires le sujet sera traité.

14. DÉPÔT DE DOCUMENTS

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 30,

La présente séance ordinaire est levée.

Présidence de la séance

Secrétaire générale

A.14.02
D:\Textes\CE-CEX\2005-2006\Procès-verbaux\13 juin 2006 - A.14.02.doc